



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)****Vingt-huitième session**

Genève, 14 (après-midi)-16 novembre 2018

**Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation
sur les travaux de sa vingt-huitième session****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a tenu sa vingt-huitième session de l'après-midi du 14 au 16 novembre 2018.
2. Les pays de la CEE ci-après étaient représentés : Allemagne, Bélarus, Canada, Fédération de Russie, Kirghizistan, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Turquie et Ukraine.
3. Les pays non membres de la CEE ci-après étaient également présents : Cameroun, Chine et Mexique.
4. Des représentants de la Commission européenne (CE) ont participé à la session.
5. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après y ont participé : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre du commerce international (CCI) et Organisation mondiale du commerce.
6. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont participé à la session : ASTM International, Comité européen de normalisation (CEN), Comité européen de normalisation en électrotechnique, Commission économique eurasiatique, Institut allemand de normalisation, International Accreditation Forum, Commission électrotechnique internationale, International Laboratory Accreditation Cooperation, Organisation internationale de normalisation, Organisation internationale de métrologie légale, Union russe des industriels et des chefs d'entreprise (RSPP) et Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD).
7. Parmi les observateurs présents à l'invitation du secrétariat figuraient des représentants d'entreprises du secteur privé, d'associations, d'universités et d'organisations de la société civile de diverses régions.
8. Le Président du Groupe de travail a ouvert la réunion.



II. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CTCS/WP.6/2018/1	Décision

9. Le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire (décision 1).

III. Élection du Bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

10. Conformément au Règlement intérieur et à la pratique établie de la Commission, le Groupe de travail a élu son Vice-Président (M. M. Chloupek (République tchèque)) pour la période 2018-2020 (décision 2).

IV. Questions découlant de réunions d'organismes des Nations Unies (Point 3 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation sur les travaux de sa vingt-septième session	ECE/CTCS/WP.6/2017/2	Information
Orientations principales de la CEE dans le but de poursuivre l'alignement de ses activités sur les ODD	Document informel n° 2018/12 du Comité exécutif	Information

a) Rapport de la session précédente et faits nouveaux survenus depuis lors

11. Le secrétariat a fait rapport sur les activités menées pendant l'intersessions. Il a mis en avant la finalisation de recommandations et de publications, les réunions et manifestations organisées et coorganisées par le Groupe de travail, les activités de coopération technique et les partenariats avec d'autres organisations.

b) Rapports d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail

12. Le Secrétaire du Comité directeur des capacités et des normes commerciales a présenté les résultats des études d'évaluation des besoins entreprises par le secrétariat au sujet des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Il a évoqué les récentes réductions budgétaires, qui limiteraient le nombre de publications imprimées, et le passage de deux à un an de la durée de l'exercice budgétaire de l'ONU.

13. La Secrétaire de la Commission a évoqué les défis auxquels l'ONU devait faire face et souligné l'importance de l'approche fondée sur les interactions dans la perspective de l'intégration des travaux de la CEE et de leur alignement sur les objectifs de développement durable. Elle a montré comment il était possible, en s'affranchissant des lignes de fracture traditionnelles, de renforcer les synergies, d'amplifier les effets et de réduire les difficultés d'alignement rencontrées par les organisations. Elle a encouragé le Groupe de travail à recenser les domaines d'interaction auxquels il serait susceptible de contribuer, notamment dans le contexte de l'examen de son futur programme de travail.

14. Répondant aux questions du représentant de la Commission européenne, la Secrétaire de la Commission a souligné le besoin d'une coordination à la fois horizontale et verticale. D'autres intervenants ont souligné qu'il importait de mettre en avant les impacts

et que les pays avaient besoin de présenter des exemples probants de la mise en œuvre des réalisations de la CEE.

15. **Le Groupe de travail a pris note des interventions de la Secrétaire du Groupe de travail, de la Secrétaire de la Commission et du Secrétaire du Comité directeur des capacités et des normes commerciales. Il a prié le secrétariat de continuer à étudier les possibilités de coopération avec d'autres groupes et programmes intergouvernementaux de la CEE à l'appui de l'approche fondée sur les interactions (décision 3).**

IV. Programme de travail pour 2018-2019 (point 4 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du Document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Programme de travail correspondant au Sous-Programme relatif au commerce pour 2018-2019	ECE/CTCS/2017/10	Information

16. Le Groupe de travail a examiné son programme de travail pour 2018-2019 figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2017/6.

VI. Suivi de la Conférence intitulée « Les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable » (point 5 de l'ordre du jour)

a) Réunion de haut niveau sur les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Normes au service de la réalisation des ODD	ECE/TRADE/444	Information

17. Le secrétariat a rendu compte des travaux de la Conférence intitulée « Les normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable » organisée conjointement par la CEE et l'Organisation internationale de normalisation en septembre 2018. La Conférence avait pour objectif de sensibiliser sur la façon dont les normes contribuaient à la réalisation du Programme 2030. Le secrétariat a salué comme il se doit l'appui d'ASTM International, de l'Institut d'électrotechnique et d'électronique et de l'Institut allemand de métrologie.

18. Après la présentation d'une vidéo consacrée à cet événement, le secrétariat a annoncé la publication, sur le même sujet, d'un rapport dans lequel figuraient des études de cas qui montraient comment les décideurs utilisaient les normes à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable 6, 7, 11 et 13.

19. Le secrétariat a reçu certaines études de cas directement transmises par les décideurs et d'autres, indirectement, par l'intermédiaire d'un vaste réseau d'organisations partenaires. Les premières conclusions de l'étude ont montré que les normes étaient très largement méconnues, que les moyens consacrés à leur mise en œuvre étaient insuffisants et que les décisions qui prenaient en compte les normes comportaient de multiples avantages du point de vue du développement durable.

20. À titre d'exemple, une base de données répertoriant plus de 1 600 normes à la lumière de quatre objectifs de développement durable spécifiques a été présentée. Les objectifs, le plan de recherche et les résultats attendus de la base de données ont été

présentés en détail. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, le secrétariat mettra à jour la base de données, établira de nouveaux partenariats, étendra la sélection d'objectifs de développement durable pris en compte et créera des liens entre les normes identifiées et les études de cas illustrant leur adoption.

21. La Directrice des relations avec les gouvernements de l'Institut allemand de normalisation a été invitée à rendre compte de la participation de l'Institut et du secrétariat de la CEE à une audition du Conseil consultatif sur le développement durable du Parlement allemand. Les participants avaient été nombreux et les parlementaires allemands s'intéressaient de près aux informations reçues.

22. La Directrice a par ailleurs expliqué que la Stratégie de normalisation allemande intégrait la contribution des normes à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a indiqué que le Parlement allemand avait créé le Conseil consultatif en 2014, l'objectif étant de faire en sorte que le travail de réglementation prenne en compte le degré de priorité accordé à la durabilité et s'appuie sur les pratiques qui avaient fait leur preuve en Allemagne s'agissant, entre autres priorités, de l'emploi de normes dans les politiques d'efficacité énergétique.

23. Le Groupe de travail a pris note des activités entreprises dans le cadre du projet pour le développement de l'utilisation et de l'intégration des normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable et remercié le secrétariat pour le succès de la Conférence intitulée « Les normes au service de la réalisation des ODD » et pour la haute tenue des réalisations accomplies. Il a appuyé la poursuite des activités dans ce domaine, sur la base des priorités recensées au cours des débats et de l'approche fondée sur les interactions adoptée par la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

24. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la base de données concernant les normes au service de la réalisation des ODD devrait continuer à être développée (décision 4).

25. Le Groupe de travail a en outre demandé à ce que les enseignements tirés à l'issue du projet soient publiés sous forme numérique en remplacement d'une publication sur les normes au service de la réduction des catastrophes qu'il avait demandé précédemment (décision 5).

b) Réunion-débat avec les partenaires sur les normes au service de la réalisation des ODD

26. Le Secrétaire du Comité directeur des capacités et des normes commerciales a ouvert la réunion-débat en soulignant qu'il était important d'intégrer les normes à la boîte à outils dont disposaient les décideurs.

27. La représentante de l'Institut allemand de métrologie a évoqué son double rôle de Présidente du Groupe de travail 6 de la CEE et de Directrice de la coopération internationale à l'Institut. Elle a en outre souligné qu'il était pertinent de disposer d'infrastructures de qualité au service de la réalisation des objectifs de développement durable, lesquelles comprenaient non seulement les normes, mais encore la métrologie, la certification et l'évaluation de la conformité. Elle a montré que les besoins d'assistance des pays variaient en fonction de leur niveau de développement.

28. Le Directeur général des mesures de la Commission mexicaine des hydrocarbures a donné des exemples spécifiques de l'intégration de normes dans les réglementations et, en particulier, de l'utilisation de la Classification-cadre des ressources des Nations Unies, laquelle permettait de classer les projets pétroliers et gazières en fonction de leur impact social, économique et environnemental. Les normes complétaient les règles obligatoires et permettaient aux administrations de s'appuyer sur les pratiques optimales existantes et d'éviter les chevauchements d'activités.

29. Le Directeur de l'Organisation internationale de normalisation en charge des relations avec les membres et des relations extérieures a expliqué comment les normes développées par son organisation contribuaient au développement durable, notant toutefois qu'il fallait faire plus en la matière. Au nombre des activités en cours, il a cité le développement d'une base de données répertoriant les normes ISO à la lumière des objectifs de développement

durable et la révision du Guide 82. Ce Guide donne des indications sur la façon d'intégrer la durabilité aux normes et impose aux comités techniques une nouvelle exigence consistant à faire figurer sur chaque proposition de nouvel élément de travail une référence à un ou plusieurs objectifs de développement durable.

30. La Directrice mondiale des affaires publiques et du plaidoyer de la Commission électrotechnique internationale a également affirmé que beaucoup des normes développées par son organisation contribuaient à l'objectif prioritaire de la durabilité et, en particulier, à la réalisation de l'ODD 7, mais elle a souligné que la complexité inhérente des normes les rendait difficiles à répertorier à la lumière d'un indicateur spécifique. Elle a souligné qu'une collaboration à des niveaux différents était nécessaire et qu'une approche devait être élaborée à l'échelle du système, car le succès de l'entreprise reposait sur un effort de coopération étendu et structuré. Elle a évoqué la collaboration fructueuse engagée sous l'impulsion du Groupe de travail entre les organisations de normalisation à l'appui de la réduction des risques de catastrophe.

31. La Directrice des affaires européennes d'ASTM International a renouvelé l'appel à des partenariats compte tenu de la complexité des objectifs de développement durable. Les travaux des comités techniques d'ASTM International contribuaient en grande partie à la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, ce dont témoignait la base de données développée par l'organisation, qui répertoriait 800 normes à la lumière du critère de durabilité. Un comité technique de la durabilité avait en outre été créé afin de développer des lignes directrices pour l'évaluation de la durabilité des matériaux. Le Programme pour un mémorandum d'accord, initiative qui permet aux experts techniques de n'importe quel pays de participer en tant que membre titulaire d'un droit de vote au processus de normalisation d'ASTM International, a contribué à sensibiliser sur la pertinence des normes dans la réalisation des objectifs de développement durable.

32. Le Secrétaire de la Convention sur l'eau de la CEE a présenté les conclusions exposées dans le rapport de synthèse ONU-Eau consacré à l'objectif 6, établi à l'occasion du Forum politique de haut niveau de 2018. Il est indiqué dans ce rapport que le monde n'est pas sur la bonne voie et que la région de la CEE ne fait pas exception. Dans la région pan-européenne, 21 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, les diarrhées provoquent 30 décès par jour et 33 % de la population vivent dans des régions soumises à un stress hydrique. Le Secrétaire a présenté deux outils mis au point par la CEE pour faciliter des progrès : i) le Protocole sur l'eau et la santé ; ii) la Convention sur l'eau.

33. Des mesures concrètes ont été proposées en vue de poursuivre la coopération avec le Groupe de travail, en particulier :

- Organiser des sessions thématiques réunissant des décideurs et des représentants d'organisations de normalisation pour analyser en profondeur les différents objectifs de développement durable ;
- Organiser conjointement des activités de sensibilisation destinées à faire connaître aux divers acteurs l'importance des normes et à leur montrer comment elles complètent les règlements techniques ;
- Promouvoir l'intégration des normes par les gouvernements en aidant ces derniers à les contextualiser et à les adapter aux besoins locaux ;
- Promouvoir la participation des responsables de la réglementation, particulièrement de ceux des pays en développement, au processus de développement des normes, et communiquer en direction des parlements ;
- Continuer à recueillir des études de cas en portant une attention particulière à l'expérience pratique que les décideurs ont acquise s'agissant de l'utilisation des normes au service de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'élaboration d'une infrastructure de qualité et d'une vision globale des systèmes de réglementation ;
- Poursuivre le développement des normes de la CEE et les inclure dans la base de données répertoriant les normes au regard des ODD.

34. La coopération dans les secteurs spécifiques comprenait les éléments suivants :
- Dans le secteur de l'eau, l'apport des organisations de normalisation serait particulièrement important dans les domaines du recyclage, du renforcement de l'efficacité et de l'assainissement ;
 - S'agissant de la réduction des risques de catastrophe, des activités conjointes des organismes de normalisation pourraient contribuer à prévenir les dommages, promouvoir la résilience et aider les communautés à se redresser après une catastrophe ;
 - Il faudrait, dans le cadre du processus de normalisation, élaborer des pratiques optimales sur la façon de représenter efficacement les intérêts des travailleuses, des consommateurs et de l'environnement, en s'appuyant sur les exemples de l'Institut allemand de normalisation et de la Commission européenne ;
 - Il faudrait créer une base de données de femmes oratrices pour les futures réunions, peut-être en les classant par thématique et par domaine de compétence.
35. Un participant a appelé l'attention sur le manque de moyens financiers, qui limite la capacité des pays d'Amérique latine d'engager un processus de normalisation.
36. La Présidente du Groupe de travail a conclu le débat en résumant les principaux points abordés. Elle a pris l'engagement, au nom de l'Institut de métrologie et du Gouvernement allemands, de continuer à appuyer la CEE et son projet de normes au service de la réalisation des ODD.

VII. Gestion du risque dans les systèmes de réglementation (point 6 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Risk Management in Regulatory Frameworks	ECE/TRADE/390	Information
Rapport sur les activités du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation	ECE/CTCS/WP.6/2018/4	Décision
Recommandation T « Utilisation d'outils prévisionnels de gestion du risque pour la surveillance ciblée des marchés »	ECE/CTCS/WP.6/2018/5	Décision
Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf	Information
Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience	http://www.preventionweb.net/files/33703_actionplanweb14.06cs1.pdf	Information

a) Rapports sur les activités menées dans le cadre du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

37. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a présenté le rapport sur ses travaux depuis la dernière session (ECE/CTCS/WP.6/2018/4). Cette présentation a été suivie de la présentation de la version modifiée de la recommandation T (ECE/CTCS/WP.6/2018/5).
38. La recommandation préconisait une méthode de présentation des outils de gestion du risque dans les systèmes de réglementation comme préalable à la réalisation des objectifs de développement durable.

39. Le secrétariat a rendu compte des activités menées pour appliquer les pratiques optimales que le Groupe d'experts avait développées. S'agissant de la réduction du risque de catastrophe, ces activités comprenaient une coopération avec l'ISO/TC 292. En ce qui concerne la gestion des risques relatifs à l'objectif de développement durable 14, des coopérations ont été engagées avec le Helmholtz-Zentrum (février 2017, Geesthacht (Allemagne)), et le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) (octobre 2018, Reykjavik (Islande)).

40. **Le Groupe de travail a pris note du travail du Groupe d'experts figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2018/4. Il a demandé au secrétariat et aux coordonnateurs de continuer à rendre compte des activités du Groupe d'experts tous les ans. Il a pris note de la présentation des activités menées par le secrétariat à l'appui de la réduction du risque de catastrophe.**

b) Examen du projet de recommandation T sur les « Normes et règlements à l'appui du développement durable »

41. **Après un débat, le Groupe de travail a approuvé la recommandation T actualisée sur les « Normes et règlements à l'appui du développement durable » (ECE/CTCS/WP.6/ 2018/5). Il a chargé le secrétariat de faire rapport sur sa mise en œuvre. Il a encouragé la communauté des donateurs à allouer des ressources à des projets de renforcement des capacités afin d'aider les États membres à la mettre en œuvre (décision 7).**

c) Réunion-débat sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation

42. Le représentant du Centre du commerce international a présenté un guide à paraître prochainement sur la gestion du risque dans le commerce international, qui a pour but d'aider les autorités douanières et les autorités de contrôle à mettre en place des dispositifs de contrôle aux frontières basés sur la réduction du risque. Le guide, qui réunit les meilleures pratiques développées par les groupes d'experts de la CEE, fait référence aux recommandations relatives à la gestion du risque élaborées par le Groupe de travail et appelle à un renforcement de la coopération entre les autorités douanières et les autres autorités en charge de la réglementation.

43. Le représentant du CEFAC-ONU a présenté le Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (le Protocole UN/FLUX), qui est un outil essentiel pour gérer le risque de surpêche et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans le monde. Cette norme est utilisée par les pays membres de l'Union européenne et par d'autres pays (par exemple la Thaïlande, le Brésil, la Mauritanie et l'Indonésie), ainsi que par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au service de la réalisation de l'objectif de développement durable 14 relatif à la vie aquatique et, plus spécifiquement, de la cible 14.4.

44. La Cheffe de la Section des politiques et de la législation de la CNUCED a présenté les activités menées par son organisation pour aider les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans la gestion des risques climatiques et météorologiques auxquels sont exposés les réseaux de transport mondiaux. Elle a précisé que la CNUCED travaillait également sur l'enquête de l'industrie portuaire sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets.

45. Le Directeur de l'unité Aide pour le commerce de l'Organisation mondiale du commerce a évoqué la place du commerce dans le Programme 2030 et dit que le risque était un motif valable pour mettre en place des mesures techniques telles que des règlements et normes techniques et des procédures d'évaluation de la conformité. Il a salué le travail de la CEE et invité le secrétariat à participer aux futures rencontres, notamment à celles qui seraient consacrées à la réduction du risque de catastrophe et aux changements climatiques.

46. **Le Groupe de travail a pris note du rapport de la réunion de travail conjointe CEE – International Cooperation for Education about Standardization sur les outils et normes de gestion à l'appui de l'objectif de développement durable n° 14 (Reykjavik (Islande), 9-11 octobre 2018) et demandé au secrétariat et au Groupe d'experts de faire suite à ses décisions (décision 8).**

VIII. Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes (point 7 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Questions de genre dans les normes	ECE/CTCS/WP.6/2018/3	Décision
Recommandation U sur les normes non sexistes	ECE/CTCS/WP.6/2018/6	Décision

47. La coordonnatrice de l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes a présenté la recommandation U (ECE/CTCS/WP.6/2018/6) et le secrétariat a présenté le rapport de situation concernant l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes (ECE/CTCS/WP.6/2018/3). Le représentant du Conseil canadien des normes a fait observer que la traduction française de la recommandation était imprécise.

48. Les participants ont chargé le secrétariat de consulter les pays francophones et de publier une version française corrigée dès que possible après la session.

Réunion-débat sur des normes non sexistes

49. La cofondatrice des Champions internationaux de l'égalité des sexes a montré comment la Déclaration sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes pouvait inspirer la Déclaration sur l'élaboration de normes non sexistes et le développement de normes. Le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce a indiqué que lors de la réunion du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC, tenue en juin 2018, la délégation canadienne avait proposé d'organiser un atelier sur la place du genre dans le développement de normes et de règlements techniques dans le cadre du huitième examen triennal.

50. Faisant référence à la nécessité de développer la diversité et l'inclusion dans le cadre des activités de normalisation, la coordonnatrice de l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes a présenté les efforts que son organisation déployait pour produire des informations différenciées selon le sexe. La proportion de femmes siégeant au sein des comités de l'Organisme britannique de normalisation avait augmenté, mais demeurait très faible aux alentours de 14 %. La coordonnatrice a toutefois relevé que l'équilibre entre les sexes était mieux respecté en ce qui concerne les nouvelles nominations aux comités.

51. La fonctionnaire en charge des relations extérieures à la Commission électrotechnique internationale a montré à quel point la progression de la participation des femmes avait été lente au cours des quatre dernières décennies. Actuellement, les femmes ne constituaient que 14 % des experts recensés dans la base de données de la Commission et 10 % des participants aux programmes d'évaluation de la conformité.

52. La représentante a souligné qu'en tant qu'organisation internationale, la Commission électrotechnique internationale ne disposait que d'un pouvoir limité pour peser sur le nombre de femmes participant aux organismes nationaux de normalisation. Cependant, la Secrétaire générale et Directrice générale de la Commission est une Championne de l'égalité des sexes, le terme anglais « chairman » a été aboli et remplacé par le terme « chair » et 20 % des participants au Programme pour les jeunes professionnels sont des femmes, de même que 42 % des dirigeants élus par leurs pairs.

53. La Directrice des affaires européennes d'ASTM International a indiqué que son organisation soutenait l'Initiative pour l'élaboration de normes non sexistes promue par le Groupe de travail et qu'elle prévoyait de signer la Déclaration. Elle a également indiqué qu'ASTM International avait décidé d'appliquer des nouvelles mesures en faveur du personnel afin de porter une attention plus soutenue à la place des femmes au sein des comités et dans les programmes de formation.

54. Des intervenants ont donné des exemples de normes qui avaient des effets négatifs sur l'égalité des sexes, notamment dans l'intelligence artificielle, les mannequins d'essai et les équipements de protection individuelle, davantage adaptés à la morphologie masculine. Ils ont également abordé des questions de terminologie.

55. Le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation mondiale du commerce a souligné qu'il était nécessaire de renforcer considérablement la présence des femmes sur le marché du travail afin de développer les économies nationales dans toute la mesure du possible. Une main-d'œuvre tournée vers l'égalité des sexes appuie les individus en les incitant à agir dans le contexte de l'élaboration et de l'utilisation de normes.

56. Le Groupe de travail a pris note du rapport concernant l'Initiative sur l'élaboration de normes non sexistes (ECE/CTCS/WP.6/2018/3). Il a chargé le secrétariat de continuer à rendre compte du déroulement et de la mise en œuvre de celle-ci (décision 9).

57. À l'issue du débat, le Groupe de travail a approuvé la nouvelle recommandation U sur les « Normes non sexistes ». Il a demandé au secrétariat de faire rapport sur son application et encouragé l'ensemble des donateurs à fournir des ressources pour les projets de renforcement des capacités destinés à aider les États membres à l'appliquer (décision 10).

58. Le Groupe de travail a souhaité qu'une publication numérique consacrée à la thématique des normes non sexistes soit produite en remplacement d'une publication sur l'éducation et les normes qui avait été demandée précédemment (décision 11).

IX. Examen des faits récents liés à la normalisation (point 8 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Bringing standardization in University Curricula: Making the case	ECE/TRADE/440	Information

a) Informations actualisées communiquées par des organisations intergouvernementales et des organismes de normalisation régionaux et internationaux

59. La Cheffe du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté un projet consistant à élaborer à l'intention des entreprises des lignes directrices concernant les indicateurs de base pour faire rapport sur les questions de durabilité. Elle a expliqué que la CNUCED et le PNUE étaient conjointement responsables des indicateurs relatifs à l'objectif de développement durable 12.6.1 depuis 2016 et qu'à ce titre, la CNUCED avait élaboré des indicateurs mondiaux de base centrés sur les aspects économiques, environnementaux, sociaux et institutionnels.

60. Répondant à une question de l'assemblée sur les indicateurs relatifs au degré de priorité que les entreprises accordent aux femmes dans leurs rapports sur la durabilité, l'oratrice a souligné que les données sur genrées que les entreprises communiquaient pour l'indicateur proposé, à savoir la proportion de femmes occupant des postes de direction, étaient insuffisantes. Elle a convenu qu'il fallait faire plus pour montrer aux entreprises i) que cet indicateur était important pour elles et ii) comment ils permettaient aussi de collecter des données connexes.

b) Enseignement des questions relatives à la normalisation

61. La Secrétaire du Groupe de travail a présenté la publication « Bringing standardization in University Curricula: Making the case » (Promouvoir l'intégration de la normalisation dans les programmes d'études universitaires). Elle a expliqué que le secrétariat tenait à jour une base de données des universités et autres institutions qui proposaient des programmes d'enseignement des questions relatives à la normalisation.

Elle a encouragé les délégations à continuer d'alimenter cette base de données pour qu'elle puisse être tenue à jour.

62. Le Recteur de l'Académie russe de normalisation, de métrologie et de certification a présenté les nombreux programmes d'enseignement proposés par son établissement, ainsi que les projets internationaux en matière de normalisation auquel il avait pris part, y compris la coopération avec les organisations internationales concernant la formation et les obstacles techniques au commerce.

63. La Directrice de recherche du Centre de réglementation technique, de normalisation et de métrologie de l'École supérieure d'économie de Moscou a montré la pertinence de l'enseignement à la fois pour les objectifs de développement durable et pour la normalisation. Elle a présenté les cours de formation que l'établissement proposait à divers auditoires, étudiants en licence ou personnes en cours de perfectionnement professionnel. Elle a souligné que les systèmes de gestion intégrés étaient essentiels pour parvenir à la durabilité.

64. Le Président de l'Université Jiliang (Chine) a dit que cet établissement d'enseignement était le seul établissement de premier cycle universitaire du pays à dispenser un enseignement en métrologie, normalisation, contrôle qualité, inspection et quarantaine. Il a ensuite présenté la « Belt and Road University Alliance for Standardization Education ». Ce consortium réunit 105 universités réparties dans 30 pays, dont 37 universités étrangères, et couvre 19 pays participant à l'initiative « Belt and Road » (« Ceinture et Route »). Le représentant a encouragé le Groupe de travail à coopérer à cette initiative et à contribuer aux projets d'enseignement et de recherche en normalisation menés par l'université.

65. La Directrice des affaires européennes d'ASTM International a présenté le programme de normes relatif aux campus universitaires développé par son organisation et expliqué que de nombreux comités techniques d'ASTM International décernaient des prix récompensant spécifiquement les réalisations des étudiants à fort potentiel. Elle a présenté un grand nombre de réalisations, en particulier la « boîte à outil du professeur », et souligné que le Programme d'ASTM pour les professionnels en devenir était important en ce qu'il offrait aux nouveaux membres de l'organisation des possibilités et des bénéfices à long terme.

66. Le représentant de la Turquie a signalé qu'un nouveau projet financé par l'UE avait été lancé avec pour but de sensibiliser sur la sécurité des produits, l'évaluation de la conformité et le système de surveillance des marchés en Turquie. Un des principaux objectifs de ce projet est d'informer les lycéens et les étudiants sur la sécurité des produits, les normes et l'évaluation de la conformité dans le cadre de séminaires et d'ateliers. Dans ce contexte, la Turquie souhaite partager l'expérience que le Groupe de l'enseignement et de la normalisation et le Groupe consultatif de la surveillance des marchés lui ont permis d'acquérir dans le cadre de ce projet.

67. Le Groupe de travail a pris note des exposés des représentants de ces établissements d'enseignement et du Représentant de la Turquie. Il a également pris note des activités du Groupe de l'enseignement et de la normalisation et chargé le secrétariat de continuer à appuyer les activités du Groupe. Il a demandé au Groupe de faire rapport sur l'état d'avancement des activités à sa vingt-neuvième session (décision 12).

X. Coopération internationale en matière de réglementation (point 9 de l'ordre du jour)

a) Évolution internationale

68. Le Directeur adjoint de l'Organisation internationale de métrologie légale a présenté le travail accompli par son organisation pour permettre aux pays de se doter d'infrastructures de métrologie légale efficaces. Il a présenté le Groupe consultatif des questions relatives aux pays et aux économies dotés de systèmes de métrologie naissants, soulignant son rôle dans la révision du document D 1:2012 intitulé « Éléments pour une loi de métrologie ». Il a donné des détails concernant une base de données d'experts travaillant

dans les pays dotés de systèmes de métrologie naissants et fait la promotion de la plateforme d'apprentissage en ligne créée par son organisation. Il a en outre mentionné les activités du Réseau international des infrastructures qualité, dont il a souligné l'importance dans la promotion de l'acceptation des infrastructures qualité au niveau mondial.

69. **Le Groupe de travail a pris note de l'exposé du représentant de l'Organisation internationale de métrologie légale sur la métrologie et les activités du Réseau international des infrastructures qualité, et a remercié le secrétariat de bien vouloir continuer de participer aux activités de ce réseau, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires (décision 13).**

b) Évolution régionale

70. Le représentant de la Commission européenne a souligné que l'initiative commune sur la normalisation comprenait 15 mesures pratiques visant à optimiser l'efficacité des activités de normalisation sur le marché européen, dont une activité spécifique dans le domaine de l'enseignement des questions relatives à la normalisation. De plus, la Commission européenne avait chargé l'Institut européen des normes de télécommunication de préparer des contenus didactiques à inclure dans les programmes d'enseignement.

71. **Le Groupe de travail a pris note des exposés présentés par le représentant de la Commission européenne concernant les faits nouveaux survenus dans le cadre de l'initiative commune sur la normalisation. Le secrétariat a été chargé de continuer à se procurer des rapports réguliers sur l'évolution de la coopération en matière de réglementation auprès de représentants des groupes régionaux et des régions (décision 14).**

c) Projets sectoriels

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport sur l'initiative sectorielle concernant la cybersécurité	ECE/CTCS/WP.6/2018/9	Décision
Rapport sur l'initiative sectorielle concernant les engins de terrassement	ECE/CTCS/WP.6/2018/10	Décision
Rapport sur l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif	ECE/CTCS/WP.6/2018/11	Décision
Rapport sur l'initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures	ECE/CTCS/WP.6/2018/12	Décision

72. Le coordonnateur de l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif a présenté le cadre réglementaire commun révisé pour le secteur des équipements utilisés en milieu explosif, dont la rédaction avait été achevée pendant l'intersession. Ce document comprenait une procédure s'adressant aux organes de certification et prévoyait la création d'un réseau de surveillance des marchés en matière de protection contre les explosions. Ce document a été soumis au Groupe de travail pour approbation. Le coordonnateur a également décrit la coopération avec le système utilisé par la Commission électrotechnique internationale pour la certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs et aussi avec le secrétariat de la CEE pour ces conférences. Il a aussi parlé des rencontres de haut niveau organisées dans le but de promouvoir l'adoption du cadre réglementaire commun par les autorités nationales et les autres organes en charge de la réglementation.

73. Le secrétariat a rappelé qu'en raison des réductions budgétaires, le document serait publié uniquement sous forme numérique. Le représentant de la Commission électrotechnique internationale a dit que son organisation fournirait des exemplaires de la

publication sur demande et que des ressources seraient prévues pour la rendre disponible dans différentes langues.

74. Le coordonnateur de l'initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures a fait un tour d'horizon des activités les plus récentes menées dans le cadre de l'initiative. Il a présenté les collaborations en cours avec différentes parties prenantes, ISO/TC 67, la Société gazière russe et Eurogas. Il a appelé l'attention sur la nécessité de développer des normes communes. L'initiative avait récemment réalisé une enquête sur les nouveaux aspects de la sécurité des conduites d'hydrocarbures.

75. Le Secrétaire du Conseil de l'évaluation de la conformité de la Commission électrotechnique internationale a présenté un avant-projet de cadre réglementaire commun sur la cybersécurité. Son intention était de sonder les représentants pour savoir comment ils percevaient l'orientation générale donnée à ce travail. Si les représentants étaient d'accord, un projet plus abouti d'arrangement réglementaire commun serait soumis pour adoption à un stade ultérieur, peut-être dès la session annuelle du Groupe de travail de 2019. Le projet de méthode générique basé sur une approche systémique de l'évaluation de la conformité en matière de cybersécurité utiliserait un modèle matriciel générique combinant trois domaines de conformité, à savoir la conformité des produits, celle des personnes et celle des processus.

76. Le Secrétaire du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (WP.29) a parlé de la lutte contre les cybermenaces visant la mobilité connectée. Il a fait le lien entre trois objectifs de développement durable (3. Bonne santé et bien-être ; 11. Villes et établissements humains durables ; 13. Mesures contre les changements climatiques) et les problèmes que les véhicules automatisés étaient susceptibles d'alimenter, notamment le trafic routier, la pollution, les émissions de dioxyde de carbone et l'insécurité routière. La nécessité d'intégrer les nouvelles technologies utilisées dans les véhicules autonomes et connectés aux systèmes de transports existants a été soulignée. Le Secrétaire a ensuite expliqué que le développement de règlements imposait de coopérer avec divers secteurs, en particulier avec les organismes internationaux de normalisation. Il a expliqué les liens entre cybersécurité et véhicules autonomes connectés et insisté sur l'importance des projets de recommandations concernant la cybersécurité et les mises à jour logicielles « over-the-air » (sans fil). Ces projets seront soumis pour examen au Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (WP.29) à sa prochaine session, en janvier 2019.

77. Le coordonnateur du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a observé que l'application du cadre réglementaire commun sur la cybersécurité, lequel reposait sur les recommandations R et L, aux véhicules autonomes, pouvait constituer la prochaine étape dans le développement du cadre et servir d'étude de cas pour son évaluation par le Groupe de travail à sa vingt-neuvième session annuelle.

78. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'initiative sectorielle sur la cybersécurité (ECE/CTCS/WP.6/2018/9) et de l'exposé du secrétariat du WP.29. Il s'est en outre déclaré favorable à l'approche d'ensemble, qui devra être précisée lors de consultations ouvertes avec les autres divisions de la CEE et les autres organisations en vue d'élaborer un cadre commun de haut niveau basé sur une approche systémique.

79. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'initiative sectorielle concernant les engins de terrassement (ECE/CTCS/WP.6/2018/10).

80. Le Groupe de travail a pris note du rapport sur l'initiative sectorielle concernant les équipements utilisés en milieu explosif (ECE/CTCS/WP.6/2018/11). Il a approuvé la version actualisée des arrangements réglementaires communs, qui sera publiée sous forme numérique et en version imprimée, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

81. Le Groupe de travail a pris note du rapport de l'initiative sectorielle concernant la sécurité des conduites d'hydrocarbures (ECE/CTCS/WP.6/2018/12).

82. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de continuer à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre des initiatives et a demandé aux responsables des initiatives de lui faire rapport à sa session de 2019. Il a demandé en outre au

secrétariat de l'aider à entretenir et à développer les contacts avec les gouvernements pour assurer la promotion du projet (décision 15).

XI. Examen des faits récents en matière d'évaluation de la conformité et d'accréditation (point 10 de l'ordre du jour)

83. Le représentant de International Laboratory Accreditation Cooperation et du International Accreditation Forum a informé les participants des faits nouveaux les plus récents survenus en matière d'accréditation dans le monde depuis les dernières réunions annuelles conjointes. Les douze derniers mois ont été marqués par le développement des arrangements mondiaux en matière d'accréditation, tant dans leur portée qu'en ce qui concerne le nombre de pays signataires. L'accréditation a par ailleurs gagné de nouveaux domaines dans de nombreux pays. Pour inciter les responsables de la réglementation et les organismes gouvernementaux à recourir plus largement à l'accréditation, le réseau mondial des infrastructures qualité a développé un portail Web pour réunir les éléments d'information concrets et des études de cas. CertSearch, une base de données mondiale des certificats des systèmes de gestion développée par le International Accreditation Forum, vise également à appuyer les gouvernements et faciliter la passation de marchés publics.

84. **Le Groupe de travail a pris note de l'exposé concernant les faits nouveaux survenus en matière d'accréditation, présenté conjointement par l'International Accreditation Forum et l'International Laboratory Accreditation Cooperation.**

XII. Surveillance des marchés (point 11 de l'ordre du jour)

a) Informations actualisées communiquées par le Groupe consultatif de la surveillance des marchés

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés sur ses activités et sa réunion	ECE/CTCS/WP.6/2018/13	Décision

85. La Présidente du Groupe consultatif a présenté le rapport du Groupe sur sa réunion de juin 2018 à Genève. Elle a informé les participants des évolutions régionales et sous-régionales intervenues dans le domaine de la surveillance des marchés et insisté sur la nécessité de réviser le Glossaire des termes relatifs à la surveillance des marchés, un travail qui demandera de nouvelles consultations avec les organisations internationales et les autres parties prenantes. Elle a remercié la Commission économique eurasiennne d'avoir proposé d'accueillir la réunion de 2019 du Groupe à Moscou, à des dates qu'il reste encore à déterminer.

86. Les priorités du Groupe consultatif pour l'avenir sont les suivantes : a) continuer d'établir des contacts avec les organisations internationales et les autres parties prenantes ; b) continuer d'œuvrer à l'élaboration d'une application de formation en ligne axée sur l'éducation dans le domaine des infrastructures de qualité ; c) continuer d'actualiser la base de données des autorités de surveillance des marchés ; d) continuer d'établir des contacts entre les réseaux mondiaux et régionaux de surveillance des marchés en les encourageant à participer aux activités du Groupe de travail ; e) continuer de faire des recherches sur les possibilités de formation des acteurs économiques à la surveillance des marchés, au commerce électronique et au problème de la contrefaçon dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations concernant la surveillance des marchés comme outil de protection contre les effets préjudiciables de la contrefaçon et de la piraterie, notamment à l'aide de programmes axés sur les moyens de déceler la piraterie en ligne, en coopération avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle ; f) entamer le travail de mise à jour de la Recommandation M concernant le recours aux dispositifs de surveillance des marchés pour lutter contre la contrefaçon et la piraterie ; g) élaborer de

nouvelles directives sur les problèmes que le commerce électronique pose aux autorités de surveillance des marchés ; h) renforcer la coopération avec les établissements d'enseignement, ainsi qu'avec le Groupe de la sensibilisation à la normalisation (START-Ed) et le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, qui relèvent tous deux du Groupe de travail.

87. Le représentant de la Commission européenne a informé le Groupe de travail des activités de l'UE concernant la mise en conformité des produits, lesquelles comprenaient une nouvelle proposition de règlement relatif à la mise en conformité et à l'application de la législation de l'UE sur les produits. Cette législation renforcera les marchés internationaux de biens en favorisant une coopération accrue entre les autorités nationales de surveillance des marchés. Le représentant a souligné qu'il était important de mettre en commun les renseignements sur les produits illégaux et les enquêtes en cours, car cela aidait les autorités à prendre des mesures immédiates contre les produits dangereux.

88. Le Groupe de travail a pris note de l'exposé de la Présidente du Groupe consultatif de la surveillance des marchés.

89. Le Groupe de travail a pris note du rapport du Groupe consultatif concernant la surveillance des marchés (ECE/CTCS/WP.6/2018/13). Il a également approuvé le plan de travail du Groupe consultatif, tel que présenté en détail dans le document. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de continuer de lui présenter chaque année un rapport sur les activités du Groupe consultatif (décision 16).

b) Définitions et terminologie communes employées dans le domaine de la surveillance des marchés

90. Le Groupe de travail a noté que la publication existante concernant les définitions et la terminologie communes avait besoin d'être révisée. Il a chargé le secrétariat d'établir une version actualisée de cette publication, seulement sur support numérique. Ce document remplacera une publication demandée précédemment concernant les inspections basées sur les risques (décision 17).

XIII. Renforcement des capacités (point 13 de l'ordre du jour)

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Training Guide on Regulatory Frameworks and Market Surveillance (Guide de formation sur les cadres réglementaires et la surveillance des marchés)	ECE/TRADE/441	Information

91. La Secrétaire du Groupe de travail a présenté le projet de renforcement des capacités qui avait été exécuté au Kirghizistan à la suite de l'étude sur l'évaluation des besoins réalisée par le Comité directeur grâce à des fonds extrabudgétaires reçus de la Fédération de Russie. Les consultants qui avaient travaillé sur le projet ont complété les informations en présentant un tour d'horizon des formations et des réunions organisées.

92. Le Groupe de travail a pris note du projet sur le renforcement des capacités nationales des institutions de promotion du commerce du Kirghizistan et a demandé au secrétariat, en fonction des ressources disponibles, de publier des matériels didactiques ayant trait à la normalisation (décision 18).

XIV. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)

93. La Secrétaire du Groupe de travail a présenté les termes de référence d'une évaluation qui doit être présentée au plus tard à la fin de 2019. Il s'agit là d'une possibilité

considérable offerte pour améliorer la visibilité du Groupe de travail. La Secrétaire comptait sur les parties prenantes pour lui donner de nouvelles indications. Les discussions concernant le contenu du document d'évaluation se poursuivraient pendant l'intersessions.

94. **Le Groupe de travail a décidé de tenir sa vingt-neuvième session du 20 au 22 novembre 2019 (décision 19).**

XV. Adoption du rapport et clôture de la session (point 15 de l'ordre du jour)

95. **Le Groupe de travail a adopté les décisions et le rapport de sa vingt-huitième session.**
